

Préliminaires :

Le parti Piraten soutient et salue les activités d'Amnesty International.

Comme parti nous défendons un monde libre, ouvert et ne tolérons aucune forme de discrimination ni d'abus des droits humains. Ci-dessous nos remarques pour les points soulevés qui sont explicitement couvert par notre programme.

1. Promouvoir une protection effective des défenseur-e-s des droits humains dans le monde

Reconnaître explicitement la légitimité des défenseur-e-s des droits humains et soutenir publiquement leur travail, en saluant leur contribution à l'avancement des droits humains, y compris lors de déplacements diplomatiques

Réponse : Nous voulons envoyer des observateurs des droits humains sur chaque mission diplomatique.

Adopter et mettre en oeuvre une législation permettant de reconnaître et de protéger efficacement tou-te-s les défenseur-e-s des droits humains, y compris les lanceurs-euses d'alerte et les journalistes qui exposent des affaires de corruption.

Réponse : Conformément à notre position, notre programme prévoit une protection forte des lanceurs d'alertes.

2. Protéger les droits des réfugié-e-s au Luxembourg et ailleurs

Assurer un accueil de qualité pour les demandeurs-euses de protection internationale, en veillant en particulier au respect des droits des personnes les plus vulnérables

Réponse : Ce point est couvert par un chapitre spécifique de notre programme, qui prévoit entre autre :

Notre parti demande la création d'un seul ministère responsable en la matière.

Chaque demande de protection doit avoir une réponse dans les 6 mois.

Si après 12 mois aucune décision n'a été prise, la demande devra être considérée comme acceptée.

Pour chaque demandeur de protection internationale un profil de compétence doit être établi dès son arrivée au Luxembourg pour définir et mettre en route immédiatement un parcours de formation individualisé. Le demandeur pourra ainsi être intégré au plus vite dans le monde du travail et obtenir l'autorisation de travail nécessaire pour gagner sa vie.

Éliminer le concept de « pays sûrs » et abandonner l'utilisation d'une liste

Réponse : Ce point est couvert par notre programme

Contribuer à la fin des abus et des atteintes contre les droits humains des réfugié·e·s et migrant·e·s issus des accords sur le contrôle des frontières

Réponse : Ce point est cohérent avec notre programme.

3. Garantir la responsabilité des entreprises et des banques domiciliées et basées au Luxembourg en matière de droits humains.

Veiller à une application effective du Plan d'action national (PAN)⁷ pour la mise en oeuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Réponse : Ce point est cohérent avec notre programme.

4. Garantir la protection des femmes victimes de violences et œuvrer pour prévenir la violence domestique.

Continuer à proposer des services tels que des numéros téléphoniques d'assistance, des centres d'accueil ainsi que des services de santé et de soutien psychologique, ainsi qu'une aide juridique destinés aux femmes victimes de violence¹¹

Réponse : Ce point est couvert par notre programme